

Témoins choisis pour attester

Alors Pierre prit la parole et dit : « En vérité, je reconnais que Dieu ne fait pas de favoritisme et que dans toute nation celui qui le craint et qui pratique la justice lui est agréable. Il a envoyé sa parole aux Israélites en leur annonçant la paix par Jésus-Christ, qui est le Seigneur de tous. Vous savez ce qui est arrivé dans toute la Judée, après avoir commencé en Galilée suite au baptême que Jean a prêché. Vous savez comment Dieu a déversé une onction de Saint-Esprit et de puissance sur Jésus de Nazareth, qui allait de lieu en lieu en faisant le bien et en guérissant tous ceux qui étaient sous la domination du diable, parce que Dieu était avec lui. Nous sommes témoins de tout ce qu'il a fait dans le pays des Juifs et à Jérusalem. Lui qu'ils ont tué en le clouant sur la croix, Dieu l'a ressuscité le troisième jour et a permis qu'il apparaisse, non à tout le peuple, mais aux témoins choisis d'avance par Dieu, à nous qui avons mangé et bu avec lui après sa résurrection. Jésus nous a ordonné de prêcher au peuple et d'attester que c'est lui que Dieu a désigné juge des vivants et des morts. Tous les prophètes rendent de lui le témoignage que toute personne qui croit en lui reçoit par son nom le pardon des péchés. » Actes 10.34-43

Que la grâce du Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu et la communion du Saint-Esprit soient avec vous tous ! Amen.

Dans certains cercles de l'Eglise chrétienne, on a la coutume, parfois le devoir, de donner son témoignage. Cela veut dire raconter l'histoire de sa conversion à la Foi chrétienne, le changement de comportement qui s'en est produit, et ce que Jésus ou Dieu impliquent pour la personne aujourd'hui. C'est une histoire très personnelle et subjective, qui est censée nous émouvoir et nous persuader à devenir ou à demeurer chrétiens. Je ne doute pas de l'effet convainquant de certains témoignages de ce genre. Par exemple, le témoignage d'un converti d'une autre religion, ou de la conversion d'un grand malfaiteur devenu évangéliste — comme l'apôtre Paul — peut m'interpeller et me persuader que l'Esprit de Dieu a vraiment agité dans la vie de cette autre personne. Il peut même me motiver à mener une vie chrétienne plus exemplaire. En cela, ce genre de témoignage est utile.

Toutefois il ne faut pas confondre ce témoignage moderne avec le témoignage dont il est question dans la Bible. Dans le récit de la résurrection de Jésus que nous venons de lire, lorsque l'ange a dit aux deux Maries, « *Il n'est pas ici, car il est ressuscité, comme il l'avait dit* », il ne racontait pas son histoire de conversion, ni ce que la résurrection de Jésus importait pour lui. Loin de cela, il attestait que Jésus était revenu de la mort à la vie comme il l'avait dit d'avance. Ce que l'ange en pensait n'avait aucune importance pour les femmes. Mais la réalité de la résurrection de Jésus, elle, a bouleversé leur vie — dans un sens positif bien sûr ! « *Elles s'éloignèrent rapidement du tombeau, avec crainte et une grande joie, et elles coururent porter la nouvelle aux disciples.* »

De même, Pierre, traîné par le Saint-Esprit chez l'officier romain Corneille, n'a pas raconté son parcours personnel. Au contraire, il était là pour servir de témoin tout comme l'ange au tombeau : il a attesté à Corneille et à son entourage les faits concernant Jésus et le salut en son nom. Ça a été une attestation juridique pour que Corneille et toute sa famille aient une confiance objective en Jésus-Christ. Il dit : « *Jésus nous a ordonné de prêcher au peuple et d'attester que c'est lui que Dieu a désigné juge des vivants et des morts. Tous les prophètes rendent de lui le témoignage que toute personne qui croit en lui reçoit par son nom le pardon des péchés.* »

2000 ans plus tard, Jésus se sert toujours de Pierre, un de ses témoins choisis, pour nous affirmer les faits de l'Évangile. Aujourd'hui, c'est surtout l'événement de la résurrection qui est en question, car la résurrection est la preuve par excellence du salut qui nous est offert au nom de Jésus. Et Jésus veut que toi, tu sois persuadé de la vérité de sa résurrection pour que tu y croies fermement, afin que tu reçoives « *par son nom le pardon des péchés.* » C'est pourquoi il a choisi d'avance des témoins.

Il est raconté qu'un homme têtu se disputait sur un point avec le président américain Lincoln. Puisque son opposant restait non convaincu, Lincoln lui dit : « Eh bien, voyons, combien de jambes a une vache ? »

« Quatre, évidemment », fut d'un air dégoûté la réponse.

« Oui, c'est vrai », Lincoln en a convenu. « Or admettons qu'on appelle la queue de la vache une jambe ; alors combien de jambes la vache aurait-elle ? »

« Mais, cinq, bien sûr », fut la réponse assurée.

« Mais c'est là que vous avez tort », dit Lincoln. « Appeler la queue d'une vache une jambe n'en fait pas une. »¹

J'ignore de quoi les deux hommes débattaient ; peu importe. Mais le raisonnement de Lincoln est très important : appeler une chose par une autre chose ne change pas son état. Souhaiter qu'une situation soit vraie, ne fait pas qu'elle l'est. Pour beaucoup de monde, la résurrection de Jésus et tous les faits qu'elle englobe, semblent être des fantaisies. Ils pensent que les disciples de Jésus seraient parvenus à une nouvelle conscience de Jésus qu'ils ont « appelé » la résurrection. Selon les textes des Evangiles et des Actes, c'est quelque chose de pareil que les autorités juives voulaient croire et faire croire. Du coup, sachant tout cela d'avance, Jésus a choisi et a préparé des témoins.

Pourquoi des témoins ? Parce qu'à l'époque, c'était la seule et meilleure façon d'établir et d'attester les faits. On n'a pas pu faire un documentaire vidéo sur le ministère de Jésus. Il n'y avait pas de caméra de surveillance devant son tombeau. Il n'y avait que des hommes pour attester les faits.

Et ces témoins n'ont pas été n'importe qui. Ils avaient été choisis d'avance, et ils avaient été qualifiés. Lorsque les apôtres ont choisi un autre témoin pour remplacer Judas, il a fallu « *choisir un homme parmi ceux qui nous ont accompagnés tout le temps où le Seigneur Jésus a vécu avec nous, depuis le baptême de Jean jusqu'au jour où il a été enlevé du milieu de nous. Il nous sera associé comme témoin de sa résurrection.* » Ac 1.21-22.

Or, il y avait beaucoup d'autres personnes qui connaissaient certains faits. Paul dit que plus de 500 personnes, toujours en vie, avaient vu Jésus ressuscité. Mais tous ceux-là n'avaient pas le statut juridique de « témoin ». Ce statut était vraiment réservé aux onze apôtres restant après la mort de Judas, puis à Matthias choisi pour le remplacer. Ces hommes avaient tout vu. Ils savent comment et pourquoi Jésus était mort et ressuscité.

C'était donc en sa qualité juridique de témoin que Pierre a été envoyé chez Corneille pour attester de la réalité et de la véracité de la résurrection de Jésus, de son retour pour juger les vivants et les morts, et du pardon de péchés en son nom. Pierre a rendu témoignage chez Corneille de la même façon qu'il l'avait fait devant les autorités de Jérusalem. Il était un témoin devant la cour, présent pour établir les faits.

Dans le contexte juif, un faux témoignage était un crime. « *Tu ne porteras pas de faux témoignage contre ton prochain.* » Ex 20.16. Et si quelqu'un osait transgresser le 8ème commandement, la provision de la loi était sévère. Dans le cas d'un faux témoin, « *Vous le traiterez comme il avait l'intention de traiter son frère. Tu extirperas ainsi le mal du milieu de toi. Les autres en entendront parler et éprouveront de la crainte, et l'on ne commettra plus un acte aussi criminel au milieu de toi. Ton regard sera sans pitié : œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied.* » Dt 19.16-21.

Il est donc impensable que Pierre et Jean se tiennent devant le tribunal juif, le sanhédrin, pour mentir. Menacés et sous ordre de ne plus rien dire de cette histoire de résurrection, s'ils mentaient, ils n'auraient pas pu dire : « *Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Le Dieu de nos ancêtres a ressuscité Jésus, que vous avez tué en le clouant sur le bois. Dieu l'a élevé à sa droite comme Prince et Sauveur pour donner à Israël la repentance et le pardon des péchés. Nous sommes*

¹ <http://www.sermonillustrations.com/a-z/t/truth.htm>

témoins de ces événements, de même que le Saint-Esprit que Dieu a donné à ceux qui lui obéissent. » Ac 5.29-32. Si cela n'était pas vrai, Pierre et Jean auraient été coupable de blasphème, le crime qui a permis au grand-prêtre de condamner à mort Jésus.

De plus, la loi juive stipulait qu'il fallait plus d'un témoin pour attester les faits : deux ou trois au minimum. C'est pourquoi, lors du procès de Jésus, le grand-prêtre ne pouvait pas agir tant qu'il n'y avait pas au moins deux témoins qui s'accordaient sur les faits. Jésus, lui, avait 12 témoins pour établir les faits, un pour chacune des tribus d'Israël, tous témoins oculaires des faits.

C'est de cette façon que nous devons comprendre le témoignage de Pierre chez Corneille. Même si aujourd'hui, un témoignage lors d'un procès a moins de valeur qu'un acte authentique, c'est-à-dire un acte qui est signé par un officier public, il n'en était pas ainsi à l'époque des apôtres. C'étaient les témoins qui établissaient la vérité, sous peine de graves conséquence !

Mais il y a plus. Ces témoins que Jésus avait choisis d'avance n'avaient rien à gagner par leur témoignage. En fait, tous ont été persécutés et presque tous ont été mis à mort à cause de leur témoignage. Les Actes racontent la mort de l'apôtre Jacques : « *A cette époque-là, le roi Hérode se mit à maltraiter des membres de l'Eglise, et il fit mourir par l'épée Jacques, le frère de Jean. Quand il vit que cela plaisait aux Juifs, il fit encore arrêter Pierre.* » Ac 12.1-3. La tradition chrétienne raconte le martyr des autres. Et alors ?

L'histoire abonde en martyrs. D'innombrables hommes et femmes sont morts pour leurs croyances. Pour cette raison, il n'importe pas vraiment de faire remarquer que les premiers disciples étaient disposés à souffrir et à mourir pour leur foi. Par contre, il importe de dire que, si beaucoup de gens mourront pour ce qu'ils croient être la vérité, peu de gens, sinon personne, ne mourront pour ce qu'ils savent être faux. Ce fait psychologique est important parce que les disciples de Christ ne sont pas morts pour des croyances profondément ancrées en eux par rapport auxquelles ils auraient pu être en toute sincérité dans l'erreur. Ils sont morts pour avoir déclaré avoir vu Jésus vivant et bien portant après sa résurrection. Ils sont morts pour avoir déclaré que Jésus-Christ était non seulement mort pour expier leurs péchés, mais aussi ressuscité physiquement des morts afin de démontrer qu'aucun autre chef spirituel que la terre ait porté n'était semblable à lui.²

Telle est la valeur du témoignage des apôtres, des témoins choisis d'avance. Nous n'avons pas là des histoires personnelles de conversion, mais une sorte de déposition juridique, scellée par le sang des apôtres, qui nous atteste la vérité de l'Evangile.

Voici donc l'acte authentique déposé chez Corneille, et parvenu jusqu'à nous :

Vous savez comment Dieu a déversé une onction de Saint-Esprit et de puissance sur Jésus de Nazareth, qui allait de lieu en lieu en faisant le bien et en guérissant tous ceux qui étaient sous la domination du diable, parce que Dieu était avec lui. Nous sommes témoins de tout ce qu'il a fait dans le pays des Juifs et à Jérusalem. Lui qu'ils ont tué en le clouant sur la croix, Dieu l'a ressuscité le troisième jour et a permis qu'il apparaisse, non à tout le peuple, mais aux témoins choisis d'avance par Dieu, à nous qui avons mangé et bu avec lui après sa résurrection. Jésus nous a ordonné de prêcher au peuple et d'attester que c'est lui que Dieu a désigné juge des vivants et des morts. Tous les prophètes rendent de lui le témoignage que toute personne qui croit en lui reçoit par son nom le pardon des péchés.

Voilà ce que nous fêtons en ce jour de Pâques ! Nous avons reçu le pardon des péchés et donc la promesse de la vie éternelle grâce à la mort et à la résurrection de Jésus-Christ. Ce sont des faits, pas des expériences souhaitées ou prétendues, mais des faits dûment établis et attestés par des témoins fiables, « *afin que vous croyiez que Jésus est le Messie, le Fils de Dieu, et qu'en croyant vous ayez la vie en son nom* ». Jn 20.31.

² <https://www.ministeresnpq.org/10-raisons-de-croire/10-raisons-de-croire-que-christ-est-ressucite-des-morts/>

Le Seigneur est ressuscité ! Il est vraiment ressuscité !

Que la paix de Dieu qui dépasse tout ce que l'on peut comprendre, garde votre cœur et vos pensées en Jésus-Christ, pour la vie éternelle ! Amen.